

Assemblée nationale : réponse du Ministère de la culture sur la réouverture des lieux culturels

En réponse à la question d'actualité au gouvernement n° 1670G de **M. Jean-Marie Janssens** (UC) sur la réouverture des lieux culturels, la Ministre de la culture a apporté la réponse suivante :

Monsieur le sénateur Janssens, vous représentez un département cher à mes collègues Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires, et Marc Fesneau. Ce département est particulièrement riche en patrimoine, musées et monuments historiques ; votre belle commune de Montrichard témoigne abondamment de cette richesse. La situation sanitaire est encore instable. Même si elle s'éclaircit relativement à certains critères, nous ne sommes pas encore complètement au clair sur les perspectives d'amélioration

(...) C'est la raison pour laquelle, les conditions sanitaires ayant largement changé, le ministre de la santé Olivier Véran et moi-même avons tenu lundi dernier une réunion avec les responsables de musées et de monuments historiques pour définir ensemble un certain nombre de critères de sécurité relatifs aux jauges, à la création d'un référent covid dans chaque musée et chaque monument, ainsi qu'aux protocoles sanitaires, qui me paraissent bien adaptés.

Pour ce qui est des groupes scolaires et de l'éducation artistique et culturelle, je souhaite bâtir un modèle global et fixer un cadre sûr. Pour autant, mesdames, messieurs les sénateurs - je sais que vous y êtes extrêmement attachés -, je souhaite également ménager de la souplesse et faire en sorte que les responsables de ces monuments, dans les territoires, puissent fixer des normes particulières, qui correspondent à la taille de leurs établissements et à leur structure juridique propre.

C'est alors que l'accueil des scolaires - ce sera de toute façon après les vacances - sera réglé selon des modalités définies au plus près des spécificités des territoires.

La réponse est disponible ici.